

Premières tendances

Main-d'oeuvre familiale prépondérante

En une décennie, l'agriculture alsacienne a perdu 20% de ses unités de production et 15% de ses emplois permanents. Cependant, cette évolution est moins marquée que dans le reste de la France et l'Alsace a préservé l'essentiel de ses structures de production.

Les 12 000 exploitations de la région offrent un éventail très divers de produits animaux ou végétaux. Malgré tout, la «viticulture» et «les grandes cultures» et singulièrement les céréales sont les orientations dominantes de l'agriculture régionale, loin devant l'élevage laitier, en restructuration.

La féminisation de la profession progresse (30% des chefs et coexploitants / 25% en 2000).

A noter par ailleurs, un essor spectaculaire de l'agriculture biologique en Alsace depuis 2000.

En Alsace, environ 27 600 personnes participent régulièrement au travail qui est nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. Les chefs d'exploitation et co-exploitants constituent le pilier de cette main-d'oeuvre. Ils fournissent 50,7 % du travail en 2010, 51,5 % en 2000. En revanche, si la participation du reste de la famille est traditionnelle dans ce secteur, elle s'est réduite et ne constitue plus que 21,4% de la force de travail, 26,4% en 2000. Les salariés permanents hors cadre familial fournissent 14,0 % du volume de travail soit 3 points de plus qu'en 2000. Sur la même période, la contribution des saisonniers au volume de travail passe de 9,6 % en 2000 à 12,6 % en 2010.

Cette évolution est marquée dans les exploitations les plus grandes dans lesquelles le travail fourni est de plus en plus assuré par les salariés permanents et les saisonniers. La viticulture nécessite à elle seule la moitié du travail saisonnier.

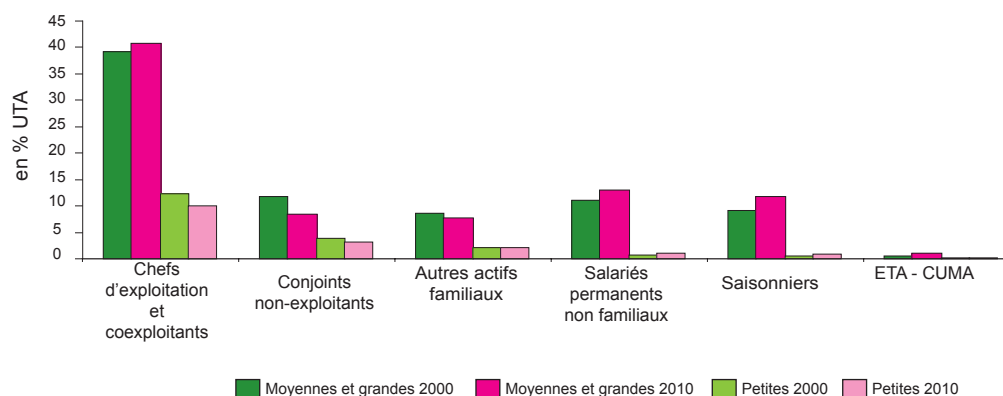
En une décennie, l'externalisation du travail par le biais des CUMA et ETA passe de 0,7 % à 1,3 %.

En totalité, quelques 16 767 UTA ont été nécessaires pour assurer l'activité agricole, soit 2 150 de moins qu'en 2000. En 2010, pour mettre en œuvre 100 ha de SAU, 5 UTA sont nécessaires contre 5,6 au précédent recensement.

En 2010, tout comme en 2000, les contributions de courte durée (moins d'un quart de temps complet) sont le fait de 36 % des actifs agricoles. Ce type de contribution est le temps de travail le plus fréquent parmi les actifs familiaux. Il caractérise aussi les activités orientées en «grandes cultures» et en «viticulture», ainsi que dans les petites exploitations. A contrario, la durée des contributions augmente avec la taille des exploitations : 6 personnes sur 10 font plus de 75 % d'un temps complet dans les plus grandes structures.

Recours plus important à la main-d'oeuvre «hors famille»

Répartition des UTA selon la taille des exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

L'Alsace a perdu 2/3 de ses exploitations agricoles en 40 ans mais le rythme de cessation ou de concentration s'est ralenti au cours des 10 dernières années.

Les exploitations qui se consacrent à l'élevage ont plus fortement diminué que la moyenne. Près de une sur trois a cessé son activité.

Les 10% des exploitations les plus grandes contribuent pour 45% du potentiel de production standard de la région.

15% ont pratiqué ou programmé une «sortie d'exploitation» (construction de leurs bâtiments en dehors du bourg).

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010

■ Sur internet par commune
Cartographie interactive
Données de cadrage Données détaillées

Suivez l'actualité
du recensement sur

www.agreste.agriculture.gouv.fr

et sur

www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr

recensement
agricole
2010

Potentiel conservé

L'Alsace, petite région occupant 1,5% du territoire, compte 12 014 exploitations agricoles en 2010, soit 2,5% de l'ensemble métropolitain. Cette proportion, certes faible, est néanmoins plus élevée qu'en 2000 car le taux de disparition des exploitations régionales est inférieur à la moyenne nationale. En 10 ans, l'Alsace a perdu un peu plus de 3 000 unités agricoles, soit une sur cinq, décennie durant laquelle une exploitation sur quatre cessait toute activité ou se regroupait avec une autre sur le territoire français.

Moins nombreux, les agriculteurs alsaciens ont cependant conservé globalement leur surface agricole à un niveau légèrement supérieur à ce qu'il était en 2000 voire en 1970. Pour cela, certains ont recours à des terres situées hors région (plus de 6 700 ha dont 4 500 dans des départements limitrophes de l'Alsace – Source PAC 2010). Au total, la Superficie agricole utilisée (SAU) par les agriculteurs alsaciens est estimée à 336 640 ha.

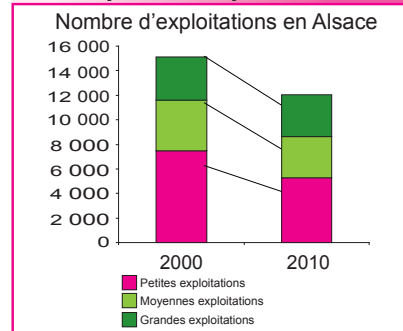
En conséquence, la taille moyenne des exploitations a progressé passant de 22 à 28 ha en dix ans soit seulement la moitié de la SAU moyenne française. La viticulture qui constitue l'orientation dominante d'un tiers des exploitations, explique en grande partie cet écart car la vigne est généralement cultivée sur de petites surfaces.

Concentration accrue

En 2010, 6 750 exploitations ont un potentiel de production d'au moins 25 000 euros, ce qui correspond par exemple à une exploitation ayant 85 ares de vigne AOP ou 17 ha de maïs ou 12 vaches laitières.

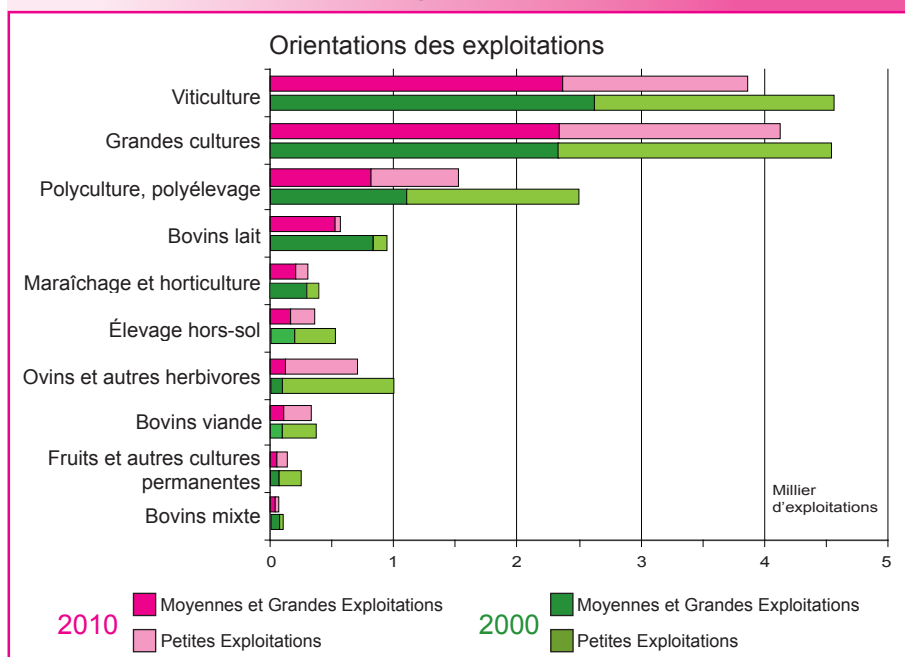
Ce sont les moyennes et grandes exploitations. Elles représentent 56% de l'ensemble des unités de production, 90% de la SAU et contribuent pour 95% de la production agricole potentielle. Leur part augmente par rapport à 2000 où il y avait pratiquement autant de petites que de moyennes et grandes. Les grandes unités, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, sont, elles aussi, de plus en plus nombreuses : 28% contre 23% en 2000. Elles contribuent à hauteur de 78% à la production potentielle régionale.

Forte diminution des petites exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

Une exploitation sur trois spécialisée dans les grandes cultures



Source : Agreste - Recensements agricoles

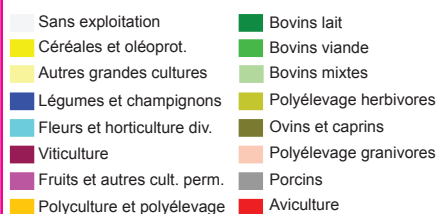
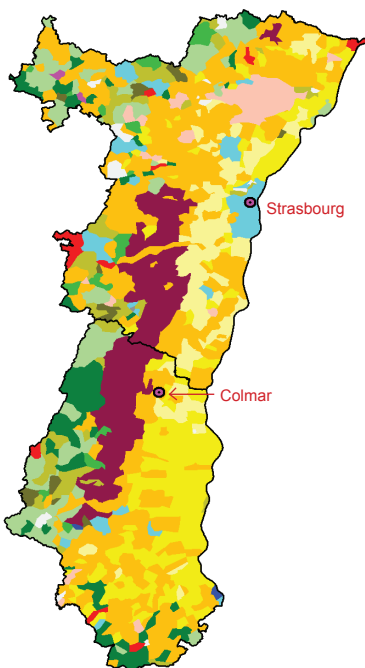
La vigne encore au top!

En 2010, les exploitations à dominante viticole ne sont plus prépondérantes en Alsace car les unités orientées «grandes cultures» les ont dépassées en terme d'effectif. Toutefois, la viticulture conserve un potentiel productif deux fois plus élevé en valeur (45% / 22%) et, si on fait abstraction des petites unités, à effectif équivalent, ce différentiel est encore plus marqué (46% / 21%). Les exploitations mixtes (polyculture – élevage) complètent le trio de tête.

Encore plus de céréales!

Si les parts respectives des terres labourables et des superficies toujours en herbe sont toujours sensiblement les mêmes qu'il y a 10 ans, celle des céréales augmente encore pour atteindre 56% de la SAU. Cette extension se fait essentiellement au détriment des jachères et le «blé tendre» en est le principal bénéficiaire; le maïs qui demeure malgré tout la culture la plus répandue en Alsace reste stable en occupant 40% de la SAU, comme en 2000.

Orientation agricole dominante des communes (OTEX)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les étables s'agrandissent ...

Le nombre d'élevages bovins continue de se réduire assez fortement : près d'un élevage sur 3 a disparu en 10 ans. Cependant, le cheptel lui-même n'a perdu que 5% de son effectif. L'élevage moyen compte 68 têtes (contre 49 en 2000) mais 63% des élevages n'atteignent pas ce seuil. La structure des élevages bovins se modifie. La part des vaches laitières diminue de 2 points et celle des vaches allaitantes reste stable. La reconversion du troupeau régional (lait → viande) est lente mais perceptible.

... moins que les porcheries !

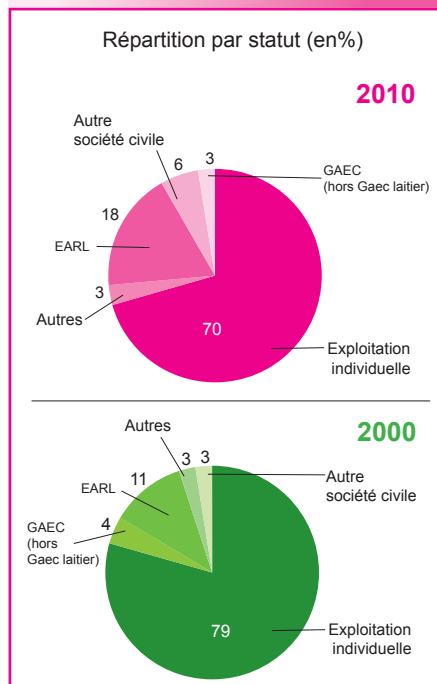
En 10 ans, l'élevage porcin alsacien s'est fortement concentré. Les effectifs porcins ont progressé d'environ 15% alors que près de 2/3 des élevages ont cessé leur activité dans le secteur. En conséquence, la taille moyenne des porcheries a triplé.

1 chef sur 3 entre 45 et 55 ans

L'âge moyen des chefs d'exploitations et coexploitants alsaciens est de 51ans. Les hommes qui représentent un peu plus de 70% de cette catégorie ont, en moyenne, 4 ans de moins que leurs homologues féminins.

Sur l'ensemble de cette population, 8,5% des individus ont moins de 35 ans mais en 2010, il y a encore 12,5% de chefs d'exploitation en Alsace qui ont plus de 65 ans.

Progression des formes sociétaires



Source : Agreste - Recensements agricoles

1 910 exploitations pratiquent une activité de diversification
470 font de l'hébergement ou de la restauration
250 produisent de l'énergie renouvelable

1 100 exploitations sont sous signe de qualité
475 sont certifiées BIO ou sont en cours de conversion
520 envisagent une conversion d'ici 2015.

2 910 exploitations commercialisent des produits par circuit court
1 290 commercialisent des produits végétaux par circuit court (hors vin)
1 150 vendent des produits animaux (y compris le miel)
710 font de la vente directe de vin.

4 425 exploitations ont de la vigne,
2 410 exploitations ont des bovins.

336 640 hectares de SAU
71% de terres labourables
56% de céréales
7% de cultures fourragères
23% de superficies toujours en herbe
600 hectares de houblon
1 200 hectares de tabac
130 hectares de mirabelles
120 hectares de quetsches

30% de superficie agricole n'a pas reçu de traitement phytosanitaire.

3 190 exploitations maintiennent des haies ou des alignements d'arbres.

28 hectares en moyenne par exploitation

(en milliers d'unités ou d'hectares)	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace		Métropole	
	Effectif	Évol en %	Effectif	Évol en %	Effectif	Évol en %	Effectif	Évol en %
Exploitations agricoles	6,6	-21	5,4	-20	12,0	-20	490,0	-26
<i>dont moyennes et grandes</i>	<i>3,7</i>	<i>-12</i>	<i>3,1</i>	<i>-11</i>	<i>6,8</i>	<i>-12</i>	<i>312,2</i>	<i>-19</i>
Chefs d'exploitations et coexploitants	7,8	-14	6,9	-14	14,7	-14	603,9	-21
<i>dont moyennes et grandes</i>	<i>4,9</i>	<i>-1</i>	<i>4,4</i>	<i>-4</i>	<i>9,3</i>	<i>-2</i>	<i>422,7</i>	<i>-13</i>
UTA total	8,9	-11	7,8	-11	16,7	-11	751,4	-21
UTA - «Grandes cultures»	2,5	-5	1,4	-9	3,9	-6	49,4	-12
UTA - «Viticulture»	2,2	-2	3,6	-4	5,8	-4	132,5	-13
UTA - «Polyculture - polyélevage»	1,6	-28	0,7	-24	2,3	-27	93,5	-31
SAU des exploitations	197,4	0	139,2	0	336,6	0	26 961,0	-3
<i>dont moyennes et grandes</i>	<i>178,6</i>	<i>+4</i>	<i>125,0</i>	<i>+1</i>	<i>303,6</i>	<i>+3</i>	<i>25 096,0</i>	<i>-2</i>
Céréales	108,7	+4	81,5	+5	190,2	+4	9 225,1	+2
Maïs grain	72,9	-2	61,6	+4	134,5	+0	1 615,7	-8
Blé tendre	30,2	+24	17,0	+9	47,2	+18	4 896,5	0
Vignes	6,4	+6	8,8	+4	15,2	+5	788,7	-11
Cultures fourragères	64,3	+4	38,8	+4	103,1	+4	12 542,4	+2
dont Superficie toujours en herbe (STH)	48,8	-2	29,4	-1	78,2	-2	7 634,4	-8
Bovins	106,8	-6	57,5	-5	164,3	-5	19 410,9	-4
dont Vaches laitières	25,8	-15	18,8	-9	44,6	-13	3 716,7	-11
Porcins	74,9	+12	28,2	+23	103,1	+15	13 826,0	-7
Ovins	27,1	-17	11,1	-17	38,2	-17	7 461,9	-21
Caprins	2,5	+5	2,1	+8	4,6	+6	1 391,0	+16
Poulets de chair et coqs	1 161,6	-24	51,5	-10	1 213,1	-23	141 309,1	+12
Poules pondeuses	834,5	-3	90,3	-74	924,8	-24	55 631,7	0
Nombre de ruches en production	7,4	+33	6,4	-18	13,8	+3	799,9	-7

Source : Agreste - Recensements agricoles

définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

Pour en savoir plus sur les définitions: <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/>

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

■ Le travail effectué par les actifs familiaux, les salariés permanents, les saisonniers est compté en **unité de travail annuel (UTA)**. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de **la production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent

des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en «**moyennes et grandes exploitations**», quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en «**grandes exploitations**» quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

14, rue Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Tel : 03.69.32.51.47 - Fax : 03.69.32.51.45

Courriel : srise.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr

■ Directeur Régional : **Jean-François QUÉRÉ**
 ■ Directeur de publication : **Jacques BENOIT**
 ■ Rédacteurs : **Sonia BOURDIN - Jacques BENOIT**
 ■ Composition : **Clarisse FONTAINE - Lionel PARMEGGIANI**

■ Impression : Imprimerie A. GEIGER
 ■ Dépôt légal : à parution
 ■ N° ISSN : 1961 - 0637
 ■ © Agreste 2011



recensement
agricole
2010